

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE JUILLET



Adresse : 19, Rue Jules Ferry  
76720 AUFFAY

Téléphone : 02 35 32 82 52

*Nom de Famille :*

*Prénoms des enfants :*

## *Préambule :*

*Le présent règlement intérieur est réalisé afin d'accueillir au mieux votre enfant au centre de loisirs. Il permet de clarifier les règles de fonctionnement générales propres à la structure et en complémentarité avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs (A.C.M).*

*Chaque accueil de loisirs est une entité éducative qui fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S)*

*L'ouverture d'un Accueil de loisirs est conditionnée par un réel besoin, d'une part, et par des intentions et objectifs éducatifs clairement identifiés dans le projet éducatif de la commune.*

*Un projet pédagogique est rédigé par la directrice en concertation avec son équipe. Celui-ci traduit les moyens techniques opérationnels qui sont mis en œuvre en cohérence avec le projet éducatif dont il dépend. Ce document est disponible sur simple demande.*



*Les Horaires d'ouverture*



Le Centre de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (déjeuner et goûter compris). Les enfants de 3 ans devront être scolarisés au cours de l'année. Les enfants sont répartis en trois groupes d'âges :

- Les maternelles de 3 à 5 ans
- Les moyens de 6 à 8 ans
- Les Grands de 9 à 12 ans

**Les usagers sont tenus au respect des horaires.** Les enfants sont pris en charge pour la journée entière. A titre exceptionnel, les représentants légaux d'un enfant pourront le récupérer avant l'heure dans les deux cas suivants : enfant malade en cours de journée ; événement familial important nécessitant le retrait de l'enfant de l'accueil de loisirs en cours de journée. L'accord doit être donné par la directrice en vue de ne pas perturber le bon fonctionnement du centre et de ses activités.



*Les Tarifs*



Ils sont votés chaque année en réunion de Conseil Municipal, quelques mois avant le début de la session (cf : annexe 1)

Tarif 1 enfant :

De 140 € à 170 € les 3 semaines

De 96 € à 116 € les 2 semaines consécutives

De 59 € à 69 € la semaine

Tarif calculé selon le quotient familial de la famille

Majoration de 29 €/semaine pour les enfants hors commune y compris ceux scolarisés à AUFFAY



*Les Locaux*



Le Centre de Loisirs fonctionne dans les locaux de l'école primaire, situés 19, Rue Jules Ferry. Dans ces locaux nous disposons de quatre salles d'activité, d'une salle de sieste, d'une salle de régie, d'un local pour le bureau, d'un réfectoire et de 4 blocs sanitaires (2 pour les garçons, 2 pour les filles).



## Les Repas



Les enfants partageront le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter au Centre de Loisirs. Un réfectoire est mis à disposition le midi et les repas sont fournis par un service de restauration collective. Les menus sont affichés à l'extérieur de l'établissement. Les allergies ou régimes alimentaires particuliers sont à signaler au moment de l'inscription et doivent figurer sur la fiche sanitaire de l'enfant.

Lors des sorties, le pique-nique est fourni par le centre de loisirs.



## La Santé



Nous disposons d'une infirmerie pour survenir aux premiers secours, composée de bisephtine, hémoclair, compresses, pansements, pince à épiler, crème solaire ...

Cependant, si un enfant est sous traitement médical, les parents devront **fournir la photocopie de l'ordonnance et les médicaments correspondants à ce traitement dans leurs boîtes d'origines**).

**ATTENTION !** Les enfants fiévreux ou malades, ne sont pas admis au Centre de loisirs. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.



## L'inscription



Il sera remis à chaque enfant une fiche sanitaire, à remplir par les parents. **Cette fiche est obligatoire** pour que les enfants soient admis au Centre de Loisirs.

Ainsi, pour inscrire votre enfant, merci de bien vouloir vous munir :

- de votre numéro d'allocataire C.A.F ou MSA
- des bons temps libres CAF ou MSA

Pour les familles non allocataires CAF, se munir de l'avis d'imposition et des prestations familiales mensuelles.

Nous ne disposons que de 16 places pour les – de 6ans, 12 places sont réservées en priorité aux enfants d'Auffay

Le jour de l'inscription, la présence d'un parent est obligatoire.



Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié (conformément à la réglementation des ACM).

La prise en charge est effective uniquement lorsque la présence de l'enfant est signalée à un membre de l'équipe d'encadrement qui coche immédiatement le nom de l'enfant sur sa liste. Les familles vérifient que cette procédure est bien réalisée avant de laisser leur enfant.

Lorsque l'enfant est récupéré le soir par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, cette personne doit être signalée au préalable sur papier libre ou doit figurer sur la liste fournie par le centre de loisirs au moment des inscriptions. Cette personne doit être majeure et être en mesure de fournir une pièce d'identité si celle-ci est réclamée.

Si l'enfant est autorisé à partir seul à 17h00, merci de remplir le document fourni lors de l'inscription (cf : annexe 2)



## LES SORTIES



Les sorties nécessitant un transport sont organisées au préalable et votées par le conseil municipal lors de la réunion de commission jeunesse.

En parallèle, l'équipe d'animation organise (selon le souhait des enfants) d'autres sorties utilisant les espaces extérieurs.

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saisons et peu fragiles (prévoir, lors des sorties, des chaussures confortables type baskets)

**Vous vous engagez à autoriser votre enfant à participer à toutes les sorties organisées par le centre de loisirs.**



## DISPOSITIF : « CAF PRO »



La Caisse d'allocations familiales de Seine Maritime met à disposition un service internet, à caractère professionnel, qui permet, de consulter directement les éléments du dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice des missions.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est rappelé que la famille peut s'opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il appartient à la famille de fournir les informations nécessaires au moment de l'inscription pour le traitement du dossier.



## Le règlement



### Il sera demandé aux enfants

- de respecter les règles de vie établies au préalable avec les animateurs/trices
- Il est déconseillé d'amener des bonbons ainsi que les consoles de jeux, les MP3... Si toutefois votre enfant souhaite en apporter, **nous nous dégageons de toutes responsabilités en cas de vol ou de casse.**

**Si votre enfant est non respectueux des règles de vie et du personnel encadrant, vous en serez informés dans un premier temps et, si nécessaire, des sanctions seront envisagées.**



**Structure subventionnée par la C.A.F de Seine Maritime**

Fait à AUFFAY, le 15 mai 2014,

Signature du Maire,

Signature des Parents ou  
du responsable légal

# ANNEXE 1

## **CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET 2014**

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir préciser si vous autorisez votre enfant à sortir seul du centre de loisirs à 17h00.

.....

Je soussigné(e) .....autorise, n'autorise pas (1) mon enfant..... à sortir seul du centre à 17h00.

(1)Rayer la mention inutile

Signature du responsable de l'enfant

## **CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET 2014**

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir préciser si vous autorisez votre enfant à sortir seul du centre de loisirs à 17h00.

.....

Je soussigné(e) .....autorise, n'autorise pas (1) mon enfant..... à sortir seul du centre à 17h00.

(1)Rayer la mention inutile

Signature du responsable de l'enfant